

Description de l'opération de la déviation de CHEPY

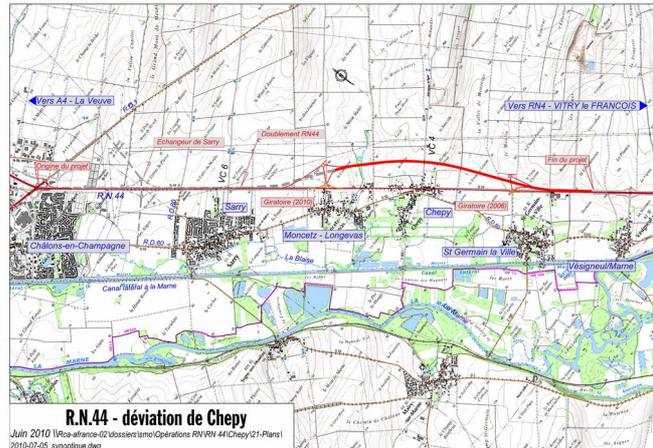
La programmation de l'opération :

Le schéma directeur routier national, approuvé par décret du 1^{er} avril 1992, a classé, parmi les Grandes Liaisons d'Aménagement du Territoire, la RN 44 sur la section comprise entre l'échangeur A4 de la Veuve et la déviation RN 4 à la hauteur de Vitry-le-François (soit 44 km environ). La Route Nationale 44 est un axe important permettant de relier les villes de Châlons-en-Champagne et de Vitry-le-François.

Le programme de l'itinéraire prévoit l'aménagement progressif à 2x2 voies de la RN 44 avec toutes les caractéristiques techniques lui permettant de recevoir à terme le statut de voie express.

L'utilité publique concernant les travaux d'aménagement en route à 2x2 voies de toute la section entre l'accès à l'échangeur A4 de la Veuve, au Nord et la RN 4 au sud, en lui conférant le caractère de route express a été déclarée par décret du Conseil d'État, en date du 27 février 1995.

Le tronçon « déviation de Chepy » a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 16 mars 2006.



Le contenu de l'opération de la déviation de Chepy :

L'opération s'étend sur 4,2 km et consiste à réaliser un aménagement, dans le prolongement des sections actuelles de la RN 44, depuis la commune de Moncetz-Longevas jusqu'à la hauteur de la commune de Saint-Germain-la-Ville.

L'opération consiste à réaliser :

- une section en tracé neuf (2x2 voies) de 4 200m en déviation du bourg de Chepy,
- la création de deux diffuseurs au nord et au sud de Chepy avec raccordement sur la RN 44 actuelle par deux échangeurs dénivelés à la hauteur de la commune de Moncetz-Longevas et l'autre à la hauteur de la commune de Saint-Germain-la-Ville.

La section nouvelle en 2x2 voies de la déviation de Chepy est évaluée à 33 M€ (coût en valeur janvier 2008), montant inscrit au PDMI 2009-2014 et au CPER 2015-2020.



Les objectifs de l'opération :

En particulier, cette opération a pour objectif :

- une desserte facilitée des communes de Moncetz-longevas, Chepy et Saint-Germain-la-Ville,
- d'améliorer la sécurité et la fluidité entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François,
- de positionner un axe routier en dehors des communes de Chepy et de Moncetz-Longevas en permettant le report du trafic poids lourds et de transit sur le nouvel itinéraire et ainsi d'améliorer le trafic dans les communes, la sécurité des usagers locaux et le cadre de vie des habitants de la commune traversée.